



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 novembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain avait donné procuration à M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY.

N° 2025-160 : RÉGIE DE RECETTES CAMPING DU PONT PICOT : VENTE DE MIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 11 mars 2010 relative à la création de la régie du camping municipal,
Considérant la production de miel dans la cadre de la régie agricole communale,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de créer les tarifs suivants pour les pots de miel :
 - Pot d'1 kg : 13 €
 - Pot de 500 gr : 7 €
- ACCEPTE d'intégrer ces tarifs à la régie de recettes du camping municipal.

Survient les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire